CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E187132** **VALABLE JUSQU'AU** **21/02/2027**

ÉDITÉ LE 09/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 4 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE PUY EN VELAY 2012B00080

Siret : 540 090 404 00018

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 82 11450

Assurance Responsabilité Travaux :
BPCE ASSURANCES 143047139 A 002

Assurance Responsabilité Civile :
BPCE ASSURANCES 143047139 A 002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Raison sociale : G.M. PEINTURES

BERTHOUZIT
43200 LAPTE

Téléphone : 06 58 29 48 64 **Fax :**

Portable : 06 58 29 48 64

Responsabilité légale :
MALAVAL GEOFFREY GÉRANT

Site Internet :

E-mail : g.malaval@yahoo.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 250 000 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	6	22/02/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

09/06/2026 10:30

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.